

Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Subvention pour contrainte de service public à la société Véo Cinémas relative à l'exercice 2023**

**N° 023.09.2024**

**Rapporteur :**  
**Laurent HOURQUET**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 20 septembre 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 8
- Votants pouvoirs compris : 24

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE

#### Absents excusés

Marielle GARONZI a donné procuration à Christelle FEBVRE  
Jérôme GARCIA a donné procuration à Annie VEAUTE  
Thierry FREDE a donné procuration à François LUCENA  
Valérie MAUGARD a donné procuration à Jean-Louis CLAUZEL  
Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Olivier PICARD a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Thierry CLAVEL  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240930-023092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024  
Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération du 27 septembre 2024, le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité du Ciné Get présenté par la société délégataire Véo Cinémas.

Ce rapport fait état d'une fréquentation s'élevant à 30 729 spectateurs sur l'année 2023.

Conformément à l'article 6 de la convention de concession de service public, il est précisé que le délégant accorde au délégataire une subvention compensant les contraintes de service public qu'il impose. Cette convention prévoit une subvention de 9 000 € lorsque la fréquentation annuelle est inférieure à 32 000 spectateurs.

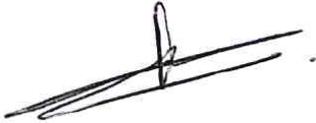
Sur proposition de monsieur Laurent HOURQUET, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le versement de cette subvention pour l'exercice 2023.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65743 du budget de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 30 septembre 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240930-023092024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024  
Affichage : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation